

Procès-verbal de classement

n°RS23-022

Version du 24/10/2023

N/Réf : 23-20449 – LG/SS/NB/SC/AC

Ce procès-verbal de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'objet soumis à une évaluation et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le document de classement électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce document de classement électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce document électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale. **Il comporte 5 pages.**

DUREE DE VALIDITE

Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au :

13/09/2028

NOTA : Passé cette date, ce procès-verbal de classement n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une fiche de reconduction délivrée par le présent laboratoire agréé. L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant ci-dessous. En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal de classement, le rapport d'essai et/ou l'appréciation de laboratoire pourra être demandé à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

CONCERNANT

Il s'agit d'un mur porteur constitué de briques de terre cuite assemblées entre elles à l'aide de joint minces.

Marque commerciale / Identification : Brique ThermoPlan JUWO

A LA DEMANDE DE

FOXBOW

105, Rue De Lille

59250 HALLUIN

FRANCE

Avertissement : Ce document de classement ne représente pas l'approbation de type ou la certification de produit

Fait à Marne-la-Vallée, le 24/10/2023

Procès-verbal de classement approuvé par :

Stéphane CHARUEL

Document préparé par : Miguel CRUZ

Document modifié par : -

Laboratoire pilote agréé par le Ministère de l'Intérieur (Arrêté du 5 février 1959 modifié)

Établi conformément à l'arrêté du 22 mars 2004 modifié et la norme **NF EN 13501-2 : 2023-05**

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 83 26 – resistance@cstb.fr – www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS

CSTB
le futur en construction

1 Description de l'élément

NOTA : les dimensions sont données en [mm]

Le mur porteur est décrit ci-dessous et dans les documents référencés au § 2 du document de classement. Les éléments ci-après sont donnés dans le cas du mur composé de « Brique ThermoPlan JUWO ». Pour les autres configurations se conférer aux extensions concernées.

Descriptif simplifié

Il s'agit d'un mur porteur constitué de briques en terre cuite assemblées entre elles à l'aide de joint mince. Les briques ont une dimension théorique unitaire hors tout de : 498 x 249 x 140 (L x h x e).

❖ Mur maçonné

Le mur porteur est constitué de briques rectifiées de référence « TP 140 » à base de terre cuite, et collées à joints minces. Les briques de dimensions unitaires (sans languettes) 498 x 249 x 140 (L x h x e) présentent dans leur épaisseur un réseau d'alvéoles rectangulaires débouchantes.

La liaison au sol du mur est assurée par un lit de mortier de référence « WEBERMIX MC391 » de chez WEBER d'épaisseur minimale 20 (après tassement) faisant office de semelle d'assise.

La pose des briques et des rangées suivantes est réalisée par assises horizontales successives. Elles sont assemblées entre elles par des joints minces en colle PU de référence « Colle polyuréthane montage des matériaux de structure » de chez FOXBOW appliqué au pistolet à 30 de chaque bord.

Les joints verticaux sont décalés d'une demi-brique d'un rang à l'autre. Les briques d'un même rang sont posées jointives (emboîtement à sec). Le montage complet du mur est réalisé principalement à l'aide de briques entières. La découpe des briques est nette et se fait à l'aide d'une scie coupe-bloc.

❖ Revêtement intérieur

La face intérieure du mur est recouverte par un enduit de plâtre de référence « PLATRE LUTECE 2000 L » de chez PLACO. Ce revêtement est réalisé en une passe d'épaisseur minimale 10 après lissage.

NOTA : Le mur est préalablement humidifié avant application de l'enduit.

2 Rapports & Résultats en appui du classement

Organisme	C.S.T.B
Nom du commanditaire	FOXBOX
N° de rapport	DSSF23-20449
Date de réalisation	13/09/2023
Méthode	NF EN 1365-1 (2012-12)

Paramètres de l'essai	
- Charge appliquée en	10 000 [daN/m]
- Construction support	Construction Rigide
- Courbe température/temps	T = 345 log 10 (8t + 1) + 20
- Nombre de face exposée	1 (feu côté enduit)

Résultats de l'essai

Capacité portante	Résultats
- Contraction verticale limite	64 minutes (sans défaillance)
- Vitesse limite de contraction verticale	64 minutes (sans défaillance)
Etanchéité au feu	Résultats
- Inflammation soutenue à	64 minutes (sans défaillance)
- Inflammation du tampon de coton à	64 minutes (sans défaillance)
- Pénétration d'un calibre d'ouverture à	64 minutes (sans défaillance)
Isolation thermique	Résultats
- Durée	64 minutes (sans défaillance)

3 Représentativité de l'élément

Par ses matériaux issus de fabrication courante, par son principe de montage in-situ, l'élément mis en œuvre dans des conditions observées par le laboratoire, et conformément à la notice de mise en œuvre fournie par le fabricant, peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle. Il donne lieu à la délivrance **d'un procès-verbal classement confirmé.**

4 Classement et Champs d'application

Le présent classement a été prononcé conformément à l'Article 7 de l'EN 13501-2 : 2023-05. L'élément tel que décrit au paragraphe 1 est classé selon les combinaisons de paramètres de performances et des classes selon le cas décrit ci-dessous. **Aucun autre classement n'est autorisé.**

4.1 Classement

R	E	I	W		t	-	M	S	C	IncSlow	Sn	ef	r	G	K
---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---------	----	----	---	---	---

La désignation « sn » signifie exposition à un feu semi-naturel, la désignation « IncSlow » désigne la courbe d'échauffement, la désignation « ef » désigne les performances de tenue à un feu externe et la température constante le cas échéant.

Pour conserver la validité du classement ci-dessus, aucune modification dimensionnelle ou de configuration ne pourra être appliquée et aucune modification de constitution de l'élément ne pourra être faite sans la délivrance d'une extension de classement ou d'un avis de chantier émis par un laboratoire agréé.

Classement de Résistance au feu

**R (i→o) 60 / RE (i→o) 60
REI (i→o) 60**

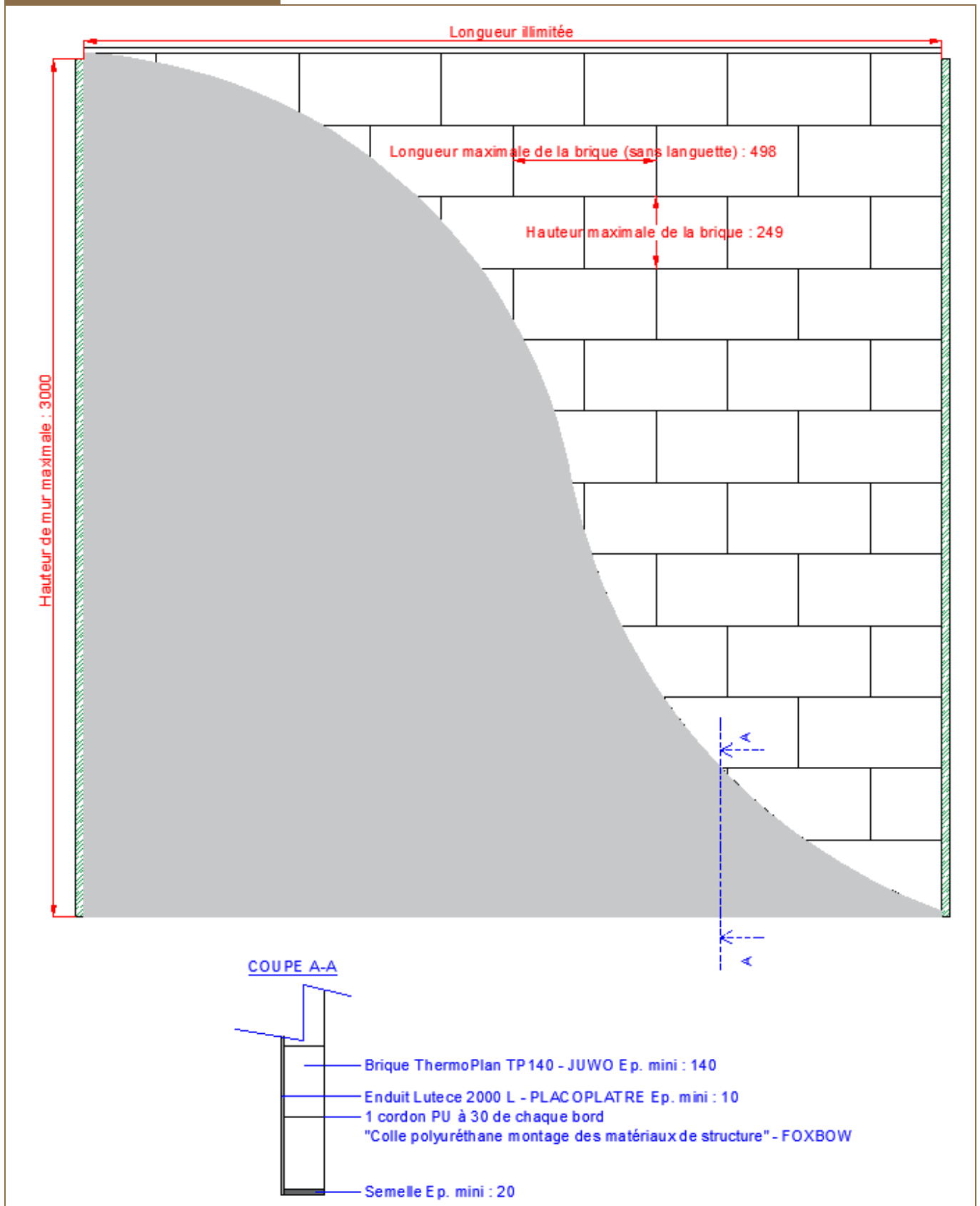
4.2 Champs d'application

Champs d'application

Les résultats de l'essai au feu sont directement applicables aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction demeure conforme au code de conception correspondant du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité :

§ de la norme	Désignations
13.a)	Diminution de la hauteur.
Application du §:	La hauteur maximale du mur est limitée à 3 [m] .
13.b)	Augmentation de l'épaisseur du mur.
Application du §:	Epaisseur minimum du mur nu de 140 [mm] avec : - Epaisseur minimale de la brique 140 [mm]
13.c)	Augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs.
Application du §:	Epaisseur minimum du mur de 150 [mm] avec : - Epaisseur minimale de la brique 140 [mm] , - Epaisseur de l'enduit 10 [mm] minimale.
13.d)	Diminution des dimensions linéaire de plaque ou panneau mais pas de leur épaisseur.
Application du §:	Dimensions linéaires maximales des briques : 498 x 249 (L x h) .
13.e)	Diminution de l'espacement entre montants.
Application du §:	Non applicable.
13.f)	Augmentation du nombre de joints horizontaux, l'essai étant réalisé avec un joint distant de (500 ± 150) mm au maximum du bord supérieur
Application du §:	Augmentation du nombre de joints horizontaux du mur objet du présent document.
13.g)	Diminution de la charge appliquée.
Application du §:	Charge ≤ 10 000 [daN/m] uniformément répartie sur l'épaisseur des blocs (appuis centrés).
13.h)	Augmentation de la largeur sous réserve que l'élément d'essai ait été soumis à l'essai en pleine largeur avec une largeur de 3 [m] ; on retiendra la valeur la plus élevée.
Application du §:	Augmentation de la longueur droite du mur objet du présent document soit une longueur droite illimitée.
13.i)	Diminution de la hauteur.
Application du §:	La hauteur maximale du mur est limitée à 3 [m] .

Annexe



- Fin du procès-verbal de classement -